

**Département de la Seine-Maritime**  
**Arrondissement de Dieppe**  
**Canton de Saint Valéry en Caux**  
**COMMUNE**  
**Du**  
**Bourg-Dun**  
**76740**

Le 05 mars 2018

Compte rendu de conseil municipal du vendredi 02 mars 2018 à 20 heures.

Etaient présents : Mmes Aublé, Bréant, Leprince, Pupin, Renault Leberquer MM Dufour, Levasseur, Pouchin.

Absents excusés : MM Delelis, Dolé, Giscard d'Estaing

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Dossier consultation d'une exploitation d'un élevage de porcs de 2940 animaux. N°401

Les élevages de porcs sont soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et cela lié notamment aux inconvénients par rapport au voisinage et au plan d'épandage.

L'enquête publique concerne le plan d'épandage sur les terres retenues de l'exploitation agricole.

Le projet tient compte des distances réglementaires (distances, conditions...).

Notre commune est concernée pour 37 hectares sur un plan d'épandage de 588 hectares de surface épandable ce qui est bien entendu faible.

La commune du Bourg Dun a tenu un cahier à la disposition de ses administrés en parallèle du dossier officiel, afin de recueillir des avis et éclairer la décision du conseil municipal.

Les témoignages, les avis et les contributions amènent le conseil municipal à prononcer un avis défavorable pour les épandages sur son territoire. Il n'appartient pas à notre conseil de donner un avis général sur la pertinence de tels élevages industriels.

Mais au regard des enjeux locaux, rappelons que la Vallée du Dun, ses plateaux et notre commune se caractérisent par les éléments suivants :

- Le tourisme est un facteur important de l'économie locale avec les nombreuses structures d'accueils (gîtes, chambres d'hôtes, villages de vacances, camping etc...), de nombreux commerces (bars, brasseries, restaurants gastronomiques, etc...).
- Le patrimoine est un élément structurant pour nos visiteurs tout au long de l'année (chapelles, châteaux, églises, demeures etc...), et des visites organisées pour nos touristes.
- Les perspectives de développement touristiques sur la côte sont nombreuses (aménagement de la plage de St Aubin sur Mer).
- Le développement de la production ostréicole sur nos côtes en complément des parcs de Veules les Roses est programmé à court terme, et l'impact des ruissellements des plateaux peut être préjudiciable.
- La présence d'un des plus beaux villages de France (Veules les Roses) qui est situé à proximité de la zone d'épandage.
- La commune du Bourg Dun a candidaté et obtenu le label « des communes où il fait bon vivre. »
- La commune dispose de terrains à bâtir à vendre en bordure de son plateau et qu'elle peine déjà à commercialiser.
- La rivière « Le Dun » déjà fortement sollicitée par les activités industrielles et urbaines (2 stations d'épurations le Bourg Dun et Luneray avec des débordements récurrents, une station industrielle de la sucrerie de Fontaine le Dun qui très récemment a dysfonctionné, les écoulements du centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères de Brametôt qui font actuellement l'objet d'une forte polémique...).

Le Dun est une petite rivière très impactée par des sous-bassins importants. A chaque épisode pluvieux les lessivages sont importants et la qualité bactériologique affectée. (note jointe émanant d'un courrier de Mr Charles Le Cœur, professeur émérite à l'Université Paris 1).

Tous ces éléments ne plaident pas en faveur de ce projet qui ne donne pas un signal positif au regard de nos enjeux

Face à ces réalités, le conseil municipal du Bourg Dun ne souhaite pas soutenir le développement d'une activité industrielle porcine dans notre vallée et rajouter des contraintes qui pénaliseraient d'autres formes de développement économique et culturel. (Entre autre, le problème des nuisances olfactives lors des épandages est réel malgré des mesures d'enfouissement mis en places et souvent insuffisants selon les pratiques actuelles observées).

Aucune activité quelque'elle soit, ne doit pouvoir porter préjudice à une autre et nul ne peut imposer des nuisances à autrui et compromettre son développement.

La commune du Bourg Dun est pleinement consciente qu'elle n'a pas autorité pour délibérer sur le développement de ces élevages industriels de manière générale, mais ne souhaite pas non plus que son territoire porte un message contreproductif au regard des enjeux développés précédemment en terme de tourisme, d'ostréiculture et de qualité de vie.

Et un seul instant imaginer qu'il fasse bon vivre dans un village sous les nuisances olfactives des épandages ?

La question ne se poserait pas s'il n'existait d'autres alternatives en terme de production porcine. Mais même si les conditions d'élevages ont évolués et notamment au niveau du traitement des odeurs au niveau des bâtiments d'élevage, les contraintes restent encore très fortes et le conseil municipal n'a pas vocation à les imposer à sa population et à son territoire. Nul n'inspire à vivre à côté d'une porcherie industrielle à moins d'y trouver soi-même un intérêt quel qu'en soit la nature.

En conséquence le conseil municipal refuse que son territoire intègre le plan d'épandage du projet faisant l'objet de la consultation et s'oppose à l'extension de l'élevage.

#### Entretien des berges du Dun N°402

- Vu les démarches effectuées depuis des années et l'absence de mesures adaptées.
- Vu l'absence d'entretien du linéaire de berge appartenant à Mr Gilbert Bellet
- Vu le constat d'huissier constatant le défaut d'entretien
- Vu le courrier de mise en demeure du 28 décembre 2017 et le rappel des articles L 215-14 et L215-16 du code de l'environnement
- Dans l'intérêt des riverains du Dun et de la protection des biens et des personnes.
- Regrettant l'absence de dialogue et de concertation engagés depuis des années.

Le conseil municipal :

- Décide de se substituer à M. Gilbert Bellet et d'engager les travaux nécessaires au libre écoulement de l'eau dans l'intérêt de la protection des biens et des personnes
- Valide le devis de l'entreprise Tiercelin pour un montant 11 952 € TTC
- Décide l'émission d'un titre de recettes du même montant à l'encontre de M. Gilbert Bellet afin d'obtenir le remboursement des sommes engagées.

#### Avenant cabinet infirmières N°403

Les membres du conseil municipal acceptent l'avenant au devis de l'entreprise Electricité Cauchoise pour un montant de 272.40 € concernant des travaux qui n'avaient pas été prévus lors de la consultation.

#### Avenant travaux 1<sup>ère</sup> étage de l'ancienne école et du cabinet des infirmières N°404

Les membres du conseil municipal acceptent l'avenant au devis de l'entreprise Harlin pour un montant de 4 646.63 € concernant des travaux non prévus et des aménagements supplémentaires.

#### Avenant travaux 1<sup>ère</sup> étage de l'ancienne école et du cabinet des infirmières N°405

Les membres du conseil municipal acceptent l'avenant au devis de l'entreprise Boust pour un montant de 6 799.20 €

#### Adhésion à l'amicale du personnel de la communauté de communes de la côte d'Albâtre N°406

M. le Maire présente la proposition d'adhérer à cette amicale pour le personnel communal.

M. Harmel Sénécal est intéressé.

Le coût est de 86 €/agent adhérent pour la commune et de 14 € pour chaque adhérent.

Les membres donnent leur accord pour cette adhésion.

#### Chèque Mme Annie Lotteau N°407

Mme Annie Lotteau a occupé la salle de l'office du tourisme pour une exposition pendant le mois de décembre 2017.

Elle nous a remis un chèque de 40 € (boutique éphémère). Les membres acceptent l'encaissement.

#### Travaux mairie N°408

En vue de la restauration de la mairie, les membres du conseil municipal acceptent l'offre de service pour une mission de maîtrise d'œuvre de Mr Jean Michel Liberty, architecte pour un montant de 1 080€ TTC.

#### Candidatures logement au-dessus du bar N°409

M le Maire présente les 2 candidatures : Mr Reynald Marc et M Aublé Nicolas.

Après discussion, les membres du conseil municipal retiennent la candidature de M. Aublé Nicolas.

#### Aide stage de ski N°410

Une demande d'aide du collège Maëterlinck est présentée pour 2 élèves.

Les membres du conseil municipal décident de donner 50 € par élève, au collège.

#### Demandes de subventions par les associations sportives de l'UNSS

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner de subventions aux 2 associations sportives ci-dessus.

#### Cimetière

M. Bernard Levasseur présente aux membres du conseil municipal le devis proposé par les pompes funèbres Lemarchand d'un montant de 29 640 € TTC correspondant à l'exhumation de 38 concessions.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas engager les travaux.

#### Monument aux morts

Le devis de restauration des lettres en feuille d'or proposé par l'entreprise EAD76 est de 3 495 €.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir ce devis. Il est proposé de demander un autre devis à Mr Romain Pupin.

#### Bornage chemin rural N°40 N°411

Un bornage est nécessaire entre la parcelle cadastrée ZL12 le long du chemin rural N°40.

Les membres du conseil municipal acceptent le devis de l'entreprise Euclid Eurotop pour un montant de 996 € TTC.

#### Football

M. le Président du club a informé M. le Maire du projet de fusion du club du Bourg Dun avec ceux de Fontaine le Dun et Angiens. M. le Maire précise que les associations sont souveraines pour décider de la pérennité de leur association.

#### Document d'information sur les risques majeurs (Dicrim)

Le document regroupant les risques naturels et technologiques a été distribué à tous les habitants.

Document d'information sur le ramassage et le tri

Le document informant des nouvelles dates de collecte et les consignes du tri a été distribué à tous les habitants :

Ramassage des déchets ménagers le lundi pour le Bourg Dun

le mardi pour le hameau du Beaufournier

Les poubelles devront être sorties la veille au soir.

Un courrier sera envoyé pour Pâques dans chaque foyer pour collecter les adresses mails et téléphone portable pour informer les habitants en cas d'alerte climatique, informations administratives communales, informations culturelles. (Mail liste)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00